

Département du Finistère

Saint-Turian
Saint-ThurienARRÊTÉ D'AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de SAINT-THURIEN,

Vu l'article L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code du commerce, notamment l'article L.310-2,

Vu la demande en date du 23 septembre 2026 par laquelle Madame Aurélie FAUVEL, Présidente de l'association « Au cœur du lien », domiciliée 1 Rue de Ker An Idon 29380 SAINT-THURIEN, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue de présenter l'association à la population,

Vu l'attestation d'assurance en responsabilité civile,

ARRÊTEArticle 1 :

Madame Aurélie FAUVEL, Présidente de l'association « Au cœur du lien », est autorisée à occuper temporairement le domaine public, à savoir un espace situé à proximité de la fontaine sur la Place du Centre à SAINT-THURIEN le samedi 26 septembre 2026 de 9 h. à 12 h.

Article 2 :

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable. Elle est personnelle et incessible. Elle peut faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite avant le 26 septembre 2026.

Article 3 :

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 :

Le demandeur devra se conformer à toutes les obligations légales applicables en la matière.

Article 5 :

La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 :

Le Maire de SAINT-THURIEN et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ROSPORDEN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à SAINT-THURIEN, le 23 septembre 2026

Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC.

